

22- Cahier de doléance



MAISON DE LA NÉGRITUDE ET DES DROITS DE L'HOMME CHAMPAGNEY Haute-Saône

Lieu de mémoire autour
de l'esclavage des Noirs,
la Maison de la Négritude
rappelle que les habitants
de Champagny condamnèrent
cette forme d'esclavage
dès 1789.

Article 29

Les habitants et communauté de Champagny ne peuvent penser aux maux que souffrent les nègres dans les colonies sans avoir le cœur pénétré de la plus vive douleur en se représentant leurs semblables, unis encore à eux par le double lien de la religion, être traités plus durement que ne le sont les bêtes de somme.

Ils ne peuvent se persuader qu'on puisse faire usage des productions des dites colonies, si l'on faisoit réflexion qu'elles ont été arrachés du sang de leurs semblables, ils craignent avec raison que les générations futures, plus éclairées et plus philosophes n'accusent les François de ce siècle d'avoir été antropophages, ce qui contraste avec le nom français et plus encore celui de chrétien.

C'est pourquoi leur religion leur dicte de supplier très humblement Sa Majesté de concéder les moyens pour de ces esclaves en faire des sujets utiles au roy et à la patrie.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE
ARRONDISSEMENT DE LURE



VILLE DE
CHAMPAGNEY

Extrait du cahier de doléances de Champagny, conservé aux Archives départementales de la Haute-Saône (Document B4213, 19 mars 1789) et mis en valeur à la Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme (24 Grande Rue, 70290 CHAMPAGNEY 03.84.23.25.45).

L'orthographe de l'époque a été respectée.



Maison
de la Négritude
et des Droits
de l'Homme